

## Rapide FIDE du Béarn

### Règlement intérieur

#### Article 1 : Organisateur

Le tournoi est organisé par l'Ecole d'Echecs du Béarn et se déroulera le Dimanche 19 juin 2022. Le tournoi est homologué FIDE et les parties seront comptabilisées pour le classement rapide de Juillet 2022.

Le tournoi est ouvert à tout joueur licencié A ou B pour la saison en cours à la FFE ou à une fédération reconnue par la FIDE. Les personnes n'ayant pas de licence auront la possibilité d'en prendre une sur place auprès du club organisateur.

#### Article 2 : Lieu de la compétition

Le tournoi se déroulera au gymnase Paul-Jean Toulet, 8 rue André Maginot à Pau.

#### Article 3 : Règles applicables

Les règles du jeu applicables sont celles en vigueur au dernier congrès de la FIDE et reprises dans la dernière version du Livre de l'Arbitre.

L'annexe A4 des Règles du Jeu sera applicable pour l'ensemble du tournoi.

#### Article 4 : Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 10 € pour les adultes. L'inscription pour les jeunes (U20 et moins) est fixée à 5 €.

Les joueurs titrés (GM/MI/MF) sont exemptés des droits d'inscription, sous réserve de prévenir l'arbitre ou l'organisateur de leur présence au moins 48 heures avant le début du tournoi.

#### Article 5 : Nombre de rondes et cadence

- Le tournoi se déroulera en 9 rondes, à la cadence de 15 minutes, sans incrément.

#### Article 6 : Pointage et horaires des rondes

Le pointage sera à faire auprès de l'arbitre le jour du tournoi, entre 9h30 et 9h45

1<sup>ère</sup> ronde le dimanche 22 Mai 2022 à 10h

Ronde 2 à 10h35

Ronde 3 à 11h10

Ronde 4 à 11h45

Ronde 5 à 13h30

Ronde 6 à 14h05

Ronde 7 à 14h40

Ronde 8 à 15h15

Ronde 9 à 16h00

Remise des prix environ 20 minutes après la fin de la dernière ronde.

#### Article 7 : Appariements

Seuls les joueurs ayant pointé et réglé les droits d'inscription seront appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde.

Les joueurs préinscrits arrivant en retard ne seront appariés qu'à partir de la 2<sup>e</sup> ronde, sous réserve que les droits d'inscription aient été réglés au préalable.

Les joueurs seront appariés au système Suisse intégral (Règles C.04 FIDE) avec le logiciel PAPI (Version 3.3.6) dans l'Open rapide. Dans les tournois fermés le "toutes rondes" sera appliqué.

Le dernier classement Elo publié par la FIDE sera utilisé pour les appariements.

#### Article 8 : Classement et départages

Les joueurs seront classés selon le nombre de points de partie obtenus : 1 (gain), ½ (nulle), 0 (perte).

Pour les joueurs ex-aequo, le départage se fera selon les critères suivants, selon les recommandations de la FIDE :

- 1) Buchholz tronqué
- 2) Buchholz
- 3) Sonneborn-Berger

Les prix seront intégralement partagés entre les ex-aequos.

#### Article 9 : Coups illégaux

En application des règles de la FIDE, la partie sera perdue après le 2<sup>e</sup> coup illégal joué et achevé par l'appui sur la pendule.

#### Article 10 : Appareils électroniques

Il est interdit aux joueurs de détenir un appareil électronique (portable, outil d'analyse, ...) dans la salle de jeu. Tous les appareils de ce type devront être éteints et rangés.

Si un joueur possède un appareil en main et/ou que celui-ci émet du bruit, l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur.

Si un joueur nécessite une exception à cet article (portable devant rester allumé pour des raisons professionnelles ou médicales, ...), il devra en informer l'arbitre avant le début du tournoi. L'arbitre, à son entière discrétion, décidera ou non d'accorder l'exception au joueur.

#### Article 11 : Conduite des joueurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Echecs affichée dans la salle du tournoi.

Le résultat de chaque partie doit être acquis loyalement à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, de sources d'information ou de conseils. Il est interdit de parler de parties en cours.

Un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission de l'arbitre. La salle de jeu étant définie comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette et la zone fumeur réservée aux joueurs.

Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu ainsi que dans toute autre zone du site, à l'exception de celles explicitement désignées comme zones fumeurs.

#### Article 12 : Equipe d'arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Samy AIT CHAUCHE, AFO1 agréé FIDE.

#### Article 13 : Liste des prix

La liste détaillée des prix et de leur modalité d'attribution sera affichée dans la salle du tournoi au plus tard avant le début de la 4<sup>e</sup> ronde.

#### Article 14 :

Tous les participants au tournoi s'engagent à respecter le présent règlement.

L'arbitre

Samy AIT CHAUCHE, AFO1

L'organisateur

Samy AIT CHAUCHE

